

Procès-verbal Conseil Municipal du 21 mai 2024 Conseillers présents :

Mesdames ANTON, DIMOND, JEFFREDO, GALIBERT, GROS, SUNE.

Messieurs BEDNARSKI, BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE,

Absents excusés : *Mme PLANAT qui a donné pouvoir à Mme DIMOND M. VANGEL qui a donné pouvoir à M. SALIEGE, Mme MORIN.

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Le maire souhaite rappeler en début de séance les règles relatives à la prise de parole et demande que le respect le plus absolu de la parole de l'autre soit observé. Il demande donc d'attendre que l'un ait fini de parler avant de prendre la parole.

Approbation

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2024 est approuvé par tous les membres présents -une

abstention de M.Bednarski.

Délibérations :

29 2024 : Emplois des jeunes pour l'été

Le maire demande l'autorisation de recruter comme chaque année 8 jeunes azillois pendant les mois de juillet et août.

Chaque jeune sera recruté sur un CDD de 15 jours à raison de 20h hebdo. Les conditions à remplir sont les suivantes : habiter Azille et avoir 16 ans.

Délibération prise à l'unanimité

30 2024 : Avis sur le schéma départemental de la solidarité territoriale Le conseil municipal a examiné le schéma départemental de solidarité territoriale.

Le schéma proposé affirme des principes de travail organisés autour de 6 thématiques.

- La qualification de la donnée et la nécessité de disposer d'un observatoire territorial fiable
- Le besoin de travailler en proximité physique
- L'adaptation des dispositifs aux besoins du territoire
- La contractualisation avec les territoires
- La mutualisation avec les dispositifs de droit commun en complémentarité
- L'évaluation et de l'action publique et la communication sur ses effets.

L'assemblée délibérative souligne l'intérêt de l'approche retenue et notamment le fait que le schéma prévoit tout au long de son développement une approche territoriale la plus fine possible. Du recueil et de l'analyse des données jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain, la complémentarité avec les autres partenaires institutionnels est toujours recherchée et valorisée.

L'assemblée retient particulièrement la volonté de travailler en proximité physique à chaque fois que possible et en accompagnement des communes au plus près des besoins.

L'assemblée relève la volonté de travailler en coopération avec toutes les strates (EPCI, commune) et l'engagement de contractualiser avec chaque territoire.

Enfin, l'assemblée retient avec attention la volonté de mettre en place un processus d'amélioration continue en évaluant les effets produits par les actions mises en œuvre.

En synthèse, le conseil municipal considère que la prise en compte des enjeux permet de développer une politique qui vise à réduire les inégalités et à proposer des axes de développement à chaque territoire dans le respect des besoins et des champs de compétences des communes. Le conseil municipal prend acte que le projet n'inclut pas à ce stade les déclinaisons en fiches action

DONNE l'avis suivant :

Après en avoir échangé, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au Schéma Départemental de Solidarité Territoriale de l'AUDE,

Délibération prise à l'unanimité

31 2024 : Définition des périmètres concernés par le Permis de Louer

De façon à anticiper tout risque de contentieux lié au déploiement en 2 phases du permis de louer, le conseil municipal doit approuver de façon très précise les périmètres retenus pour la 1ère phase.

En séance sont listés les rues et écarts concernés par la 1ère étape soit :

Les rues dessinant le périmètre sont :

La Place César Franck

L'avenue de la République des 2 côtés

L'avenue Pôl Lapeyre des 2 côtés

L'avenue de l'Argent double des 2 côtés jusqu'au numéro 38 La

rue de la Restanque La montée de la Calade.

Toutes les rues à l'intérieur du périmètre sont concernées par la mise en œuvre du PDL.

Les écarts :

Le ruisseau du canet	Vaissière	La Rèze	La Choupe	Sainte-Marie	Les Salices	Le moulin des nonnes
Jouarres le neuf	Jouarres le vieux	Les Fans	Saint-Julien	Les Cascals	Massiac	Floris

Délibération prise à l'unanimité

32 2024 : Recrutement en CDD d'un agent technique

Le maire demande à l'assemblée de recruter un agent technique pour une durée de 2 mois renouvelable à compter du 22 05 2024 jusqu'au 31 07 2024.

Délibération prise à l'unanimité

Discussions / Informations

Information sur la boucherie des 2 fontaines : le maire confirme qu'il a pris contact avec les exploitants. La boucherie rencontre effectivement des difficultés mais pour le moment elle reste ouverte.

Elections européennes : En séance, le maire dresse la liste des conseillers présents le 09 juin qui pourront tenir le bureau de vote.

Inauguration de la salle Maynadié : les conseillers présents sont d'accord pour aider à faire le service lors du pot de l'amitié. Un foulard sera fourni à chacun de façon à ce que le public puisse repérer les

organisateurs.

Séminaire municipal du 15 juin : nous maintenons pour le moment la date du 15 juin.

Point sur les travaux

Pumptrack : la solution initiale ne semble pas satisfaisante. Nous attendons une proposition visant à recouvrir le pumptrack d'un enrobé.

Borne de recharge électrique : nous sommes toujours en attente du branchement électrique Rénovation du foyer municipal : un RDV est prévu le 4 juin avec l'architecte mandaté.

Questions diverses

Géraldine ANTON : Mme Anton demande confirmation de la tenue du marché de producteurs en même temps que le marché des créateurs. Les 2 marchés seront en effet concomitants.

Gilles FONGARO : il y a toujours des difficultés pour que la fibre arrive à tous les écarts.

Jean SIGE : nous avons reçu le devis de l'association qui pourrait planter une haie tout autour des jardins partagés.

Par ailleurs, l'assemblée générale de l'association est fixée le 24 mai à 18h.

Marie-Françoise GROS : Mme Gros aborde la question des vide-greniers. Le maire confirme que nous étudions la possibilité de les caler une fois toutes les 3 semaines de façon à pouvoir faire face à l'annulation d'un vide-greniers en cas d'intempérie en le reprogrammant.

Jean-Baptiste BOUDOURESQUE : confirme que la fibre arrive bien à Vaissière et à Massiac.

Il informe par ailleurs le conseil que les cuves de La Rêze sont à vendre.

Guy BEDNARSKI : demande si le maire pourrait faire un courrier non nominatif pour préciser la réglementation concernant les chiens. Il prend l'engagement de distribuer ce courrier dans son quartier où des nuisances sonores sont constatées malgré les avertissements déjà faits (quartier du lotissement du château d'eau).

Le maire donne son accord.

Il évoque également les chiens de J. Lacroix qui s'échappent régulièrement ainsi que la présence de rats. Le maire explique que la commune a commandé un raticide qui sera distribué à tout contribuable qui pourra présenter une boîte fermant à clé pour le stocker.

Par ailleurs, la servitude qui borde le terrain est de plus en plus encombrée.

Enfin, il s'interroge sur le terrain de M. Gatti sur lequel est entreposé de plus en plus de vieux matériels agricoles.

En dernier lieu, il rappelle que les terrains non bâtis doivent être débroussaillés.

Joëlle GALIBERT : constate que les rues du village sont sales, cette situation étant à mettre en rapport avec le personnel absent en ce moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24.